



<b>CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT</b> <b>ÉCOLE DES PETITS-PONTS</b> <b>PROCÈS-VERBAL</b> DE LA RENCONTRE TENUE LE 5 OCTOBRE 2023 <b>LIEU : PAVILLON STE-ANNE</b>				INTENTION			DUREE
				INFORMATION	CONSULTATION	DECISION	
<i>Direction : Stéphane Bouchard, directeur ; Megan Graveline, directrice adjointe ; Sally-Ann Malette ; Directrice adjointe</i> <i>Personnel ÉPP : Cindy Bérubé ; Ghislaine Fortin ; France Lavoie ; Claire Sauriol ;</i> <i>Parents : Sabrina Devlin ; Annick Héroult ; Annick Lance ; Sabrina Turcotte ; Émilie Thompson</i> <i>Parents invités : Fadumo Osman Abdi ; April Dubeau ; Renée Lance</i> <i>Membres de la communauté : Claude Galipeau ; Léon Lance</i>							
1.	Mot de bienvenue et présentation des membres <i>Ouverture de la séance à 18h36. Quelques invités se joignent aux membres comme public. La direction souhaite la bienvenue aux membres, ainsi qu'aux invités. Le quorum est atteint pour cette séance. Un tour de table est réalisé afin que chacun des participants puissent se présenter.</i>						5 min.
2.	<b>20232024-01</b> Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 octobre 2023 <i>Lecture de l'ordre du jour. L'ordre du jour est proposé par Annick Héroult. Adoption à l'unanimité.</i>					√	2 min.
3.	Composition du CÉ <i>En guise de soutien pour ce point, le document suivi des membres du CÉ ÉPP est disponible pour les membres. La mise à jour des membres incluant la durée des mandats est disponible sur ce document.</i> <b>20232024-02</b> Modification de la durée des mandats par pavillon <i>En raison du nombre de postes occupés pour une durée d'un an par certains membres dans des pavillons autres que celui de leur appartenance comme parents et que ceci entraînera 5 élections en septembre 2024, Mme. Sabrina Devlin propose une modification d'une année additionnelle dans la durée du mandat de Mme. Sabrina Turcotte pour le pavillon St-Pierre. La proposition est acceptée à l'unanimité puisqu'il s'agit de la même clientèle d'enfants dans le cas des pavillons Poupore et St-Pierre.</i>						10 min.
4.	Élection de la présidence et de la vice-présidence <i>M. Bouchard rappelle les rôles et responsabilités découlant de ces postes. Pour plus de détails, les membres peuvent se référer au contenu tiré de la formation obligatoire des membres du CÉ (Volet 2).</i> <b>20232024-03</b> Mme. Sabrina Devlin propose Mme. Sabrina Turcotte à la présidence du CÉ. <i>Mme. Turcotte est élue à l'unanimité.</i> <b>20232024-04</b> Mme. Annick Héroult propose Mme. Sabrina Devlin à la vice-présidence. <i>Mme. Devlin est élue à l'unanimité.</i>					√	
5.	Vision communautaire et nomination des membres de la communauté <i>Concernant les membres de la communauté, nous avons des parents présents qui peuvent s'investir à agir dans ce rôle. Présente à la chambre des commerces au niveau entrepreneurial, Mme. Claude Galipeau occupera un siège de notre CÉ. M. Léon Lance occupera le second siège comme représentant du CISSS dans notre région.</i>						

**RESPECT - RESPONSABILISATION - OUVERTURE**

**ADOPTER** : Avoir les pleins pouvoirs sur le contenu d'un document, d'une proposition ou d'un projet. Il peut le modifier, l'amender ou le recevoir.

**APPROUVER** : Donner son accord, à la majorité ou à l'unanimité. Il ne peut modifier lui-même le contenu et cela empêche l'application d'une proposition.

**CONSULTER** : Solliciter un avis en donnant l'occasion et un délai raisonnable pour exprimer un point de vue.



6.	<p><b>20232024-05</b> Élection au comité de parents <i>Puisqu'il ne fut pas possible d'élire nos représentants au comité de parents puisqu'il y avait plusieurs parents absents lors de l'Assemblée générale des parents, le conseil d'établissement comble les besoins suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Représentante au comité de parents = Sabrina Turcotte</li> <li> Substitut = Émilie Thompson</li> </ul> <p><i>Mme. Turcotte et Mme. Thompson sont élues à l'unanimité.</i></p> <p><i>À ce sujet, 6 rencontres sont prévues cette année. La première devrait avoir lieu le 18 octobre prochain et la suivante le 13 décembre prochain.</i></p>				
7.	<p>Parole au public <i>Un temps de discussion fut prévu afin d'éclairer les invités sur le fonctionnement du CÉ.</i></p>				5 min.
8.	<p>Établissement et adoption des règles de régie interne 23-24 <i>M. Bouchard résume les principaux aspects de notre régie interne. Des éléments de précision seront apportés pour favoriser la compréhension. Ajout important suggéré par Mme. Devlin : Insérer la lecture de la documentation au préalable avant les rencontres.</i></p>			√	5 min.
9.	<p><b>20232024-06</b> Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2023 <i>Lecture du procès-verbal de la rencontre tenue le 20 juin dernier. L'adoption du procès-verbal est proposée par Sabrina Devlin. Adoption à l'unanimité.</i></p>			√	2 min.
10.	<p>Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Bilan de la formation des membres et rapport annuel <i>Le rapport annuel sera présenté lors de la séance #2</i></li> <li>❖ Achat des jardins hydroponiques (période estivale) <i>Mise à jour des informations concernant l'achat des serres. Celles-ci sont en route. Une installation est prévue au pavillon Poupore alors que l'autre au pavillon Ste-Anne.</i></li> <li>❖ Colloque pédagogique ÉPP 27 juin 2023 <i>Il s'agit d'un bon coup ÉPP et fort probablement d'une pratique à répéter cette année et dans les années à venir. Pour l'événement, un salon de 53 ateliers (bonnes pratiques d'impacts sur la réussite de nos élèves) issus de notre milieu fut préparé par nos membres du personnel et valorisé lors de cette occasion.</i></li> <li>❖ Évaluation du projet éducatif ÉPP 2018-2023 <i>On y revient à l'ordre du jour au point 13</i></li> <li>❖ Évaluation du plan de lutte 22-23 et adoption du plan de lutte 23-24 <i>On y revient à l'ordre du jour au point 13.1 ; 13.2 ; 13.3.</i></li> <li>❖ Planification du projet éducatif 23-27 <i>Les travaux se poursuivront comme prévu jusqu'en février avec nos membres ÉPP ; particulièrement les membres siégeant sur le comité de pilotage. Après la validation de notre mission, vision &amp; valeurs, l'équipe se concentrera sur les principaux objectifs et moyens qui nous permettront de progresser en fonction des principaux enjeux.</i></li> </ul>	√			10 min.
11.	<p><b>20232024-07</b> Adoption du calendrier des séances du conseil d'établissement 23-24 <i>Le calendrier des séances se retrouvent à la fois dans le document « Suivi des membres</i></p>			√	5 min.

**RESPECT - RESPONSABILISATION - OUVERTURE**

**ADOPTER** : Avoir les pleins pouvoirs sur le contenu d'un document, d'une proposition ou d'un projet. Il peut le modifier, l'amender ou le recevoir.

**APPROUVER** : Donner son accord, à la majorité ou à l'unanimité. Il ne peut modifier lui-même le contenu et cela empêche l'application d'une proposition.

**CONSULTER** : Solliciter un avis en donnant l'occasion et un délai raisonnable pour exprimer un point de vue.



du CÉ ÉPP » et dans notre régie interne. Le calendrier répond aux exigences et aux disponibilités des membres. Il est proposé par France Lavoie que la 5<sup>e</sup> séance prévue au pavillon de L'Envolée se déroule plutôt dans le pavillon Ste-Marie puisqu'aucun membre du CÉ n'est issu de la communauté de L'Envolée. Le calendrier des séances de CÉ et la proposition de modification du lieu de la 5<sup>e</sup> séance est adoptée à l'unanimité.

**Formation des membres du conseil d'établissement – Modalités 2023-2024**

M. Bouchard propose les mêmes modalités de formation 23-24. Les membres recevront les capsules au préalable. Les capsules seront visionnées en toute autonomie de la part des membres du CÉ. Lorsque le temps le permettra, le contenu sera abordé et réinvesti sous la forme d'activités lors des séances. Une période de questions sera aussi prévue lors de chaque séance de CÉ.

- ❖ Cahier des participants
- ❖ Formation : <https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire>
- ❖ Dépôt de documents / référentiels à l'intention des membres
- ❖ Cartables pour les membres du CÉ

3 nouveaux membres auront besoin de cartables du CÉ :  
Sabrina Turcotte; Émilie Thompson et Karolann Gauthier-Roussel.

- ❖ Schéma de la composition du CÉ ÉPP

M. Bouchard explique la composition du CÉ ÉPP à l'aide des schémas prévus à cet effet (Référentiel MEQ, référentiel CSSHBO & référentiel ÉPP)

12.

	√		5 min.
	√	√	5 min.
	√		10 min.
	√		15 min
	√		

**13. Rapport des représentants :**

**11.1 Comité de parents**

Dates à venir :

Conseil d'administration HBO = 24 octobre à Sieur-de-Coulonge

Comité de parents = 18 octobre à Gracefield

**11.2 Organisme de participation des parents (OPP)**

- ❖ Suivi à la rencontre ÉPP -HBO ressources matérielles
- ❖ Date de rencontre à déterminer NDSC et Poupore/St-Pierre.

L'école tentera de relancer les organismes progressivement. Un membre du personnel enseignant est associé à chaque OPP. Concernant N.D.S.C., une rencontre de planification sera prévue pour préciser, puis soutenir la démarche de cet organisme. Puisqu'il est difficile de soumettre des projets d'ampleur avec le ministère, le scénario sera de réaliser des projets de plus petite envergure qui permettront d'améliorer nos structures dans la cour d'école.

**14. Information de la direction :**

**12.1 Organisation scolaire 2023-2024 : Portrait de septembre**

ÉPP : Près de 640 élèves

L'Envolée : Préscolaire (27) + Primaire (85) = **112**

N.D.S.C. : Préscolaire (20) + Primaire (76) + scolarisation ext. (4) = **96 (100)**

Poupore : **238** élèves du primaire

Ste-Anne : Préscolaire (29) + Primaire (75) = **104**

Ste-Marie : Préscolaire (10) + Primaire (26) = **36**

St-Pierre : **49** élèves du préscolaire

**12.2 Rentrée scolaire et septembre 23-24 en bref**

**RESPECT - RESPONSABILISATION - OUVERTURE**

**ADOPTER :** Avoir les pleins pouvoirs sur le contenu d'un document, d'une proposition ou d'un projet. Il peut le modifier, l'amender ou le recevoir.

**APPROUVER :** Donner son accord, à la majorité ou à l'unanimité. Il ne peut modifier lui-même le contenu et cela empêche l'application d'une proposition.

**CONSULTER :** Solliciter un avis en donnant l'occasion et un délai raisonnable pour exprimer un point de vue.



*Le personnel enseignant et technique fut accueilli au gymnase du Pavillon Poupore le 25 août dernier. À travers des rencontres d'équipe, l'ensemble des employés ÉPP fut aussi accueilli lors des journées pédagogiques. Le climat de la rentrée fut propice pour intégrer nos élèves le 20 août. La principale difficulté vécue par notre personnel, ainsi que nos familles fut les nouvelles balises vécues concernant le transport de nos élèves. Le nouvel horaire de Sieur-de-Coulonge a entraîné des changements imprévus dans nos encadrements et les nouveaux points de rassemblements dans les circuits de transport ont généré plusieurs questionnements chez nos parents.*

### 12.3 Présentation des services de garde ÉPP

*La mouvance et le recrutement de nouvelles éducatrices a grandement influencé le déploiement de nos services de garde en ce début d'année. Actuellement, il s'agit d'une vulnérabilité pour nous particulièrement au pavillon de L'Envolée.*

### 12.4 Présentation des services offerts par l'établissement

*Au regard du soutien à l'apprentissage et l'accompagnement de nos élèves EHDAA ou à risque, l'ÉPP a déployé une organisation pratiquement complète. Le volet de l'enseignement-ortho est organisé et stable dans l'ensemble de nos pavillons. Le soutien via nos éducatrices 4ans, les T.E.S. ou nos préposés est aussi bien campé. Concernant les spécialistes, l'équipe est complète et nous avons réussi à bonifier le nombre de périodes Corps Actif – Cerveau Performant pour l'ensemble de nos élèves en éducation physique.*

### 12.5 Programmation culturelle et sportive 2023-2024

*Les leaders ÉPP sont en voie d'actualiser la programmation culturelle et sportive 23-24. Au niveau sportif, l'ÉPP déploiera à nouveau une ligue parascolaire cette année.*

### 12.6 Volet École -famille-communauté

*Notre agente pour les premières transitions scolaires nous revient cette année avec 2 mandats prioritaires. En partenariat avec la radio 101,9, un projet de valorisation de bons coups et bonnes pratiques issus de nos milieux sera planifié cette année. Mme. Lavoie tentera également de mettre en place, puis d'animer certains ateliers à l'intention de nos familles.*

### 12.7 Bons coups et bonnes pratiques ÉPP

*M. Bouchard présente les éléments ci-dessous :*

- ✚ Colloque ÉPP du 27 juin 2023 à l'école Poupore*
- ✚ Camp d'été « je cultive ma langue » en collaboration avec La Maison des Jeunes.*
- ✚ Pratiques de transition scolaire au préscolaire lors de la rentrée.*
- ✚ Journée santé mentale + pontissoise « Je prends soin de moi pour prendre soin de toi » vécue le 22 septembre dernier.*
- ✚ Soirées d'accueil à l'intention des parents vécues dans les différents pavillons.*

- 15.** **Présentation et suivi au projet éducatif**  
*Nous sommes à évaluer notre projet éducatif avec les membres de notre comité de pilotage, ainsi que l'Assemblée Générale des enseignants. En partenariat avec le coordonnateur à la statistique HBO, l'Équipe de direction a aussi recueilli divers résultats selon les indicateurs inscrits dans le dernier projet éducatif.*

#### 13.1 Évaluation du bilan du plan pour un climat scolaire + 22-23

*Mme. Sally-Ann Malette rappelle les principales réalisations 22-23.*

*En juin dernier, Mme. Malette avait déjà présenté le bilan du plan de lutte 22-23.*

#### 13.2 Adoption du plan pour un climat scolaire positif 23-24

*Actuellement, nous sommes en attente d'un gabarit uniforme suite à la mise en œuvre du nouveau projet de loi 9. Normalement, l'adoption du plan de lutte 23-24 devrait se tenir à la séance #2 en décembre.*

#### 13.3 Communication PCS + à l'intention des parents

*La législation :*

		✓	
			✓
			✓
		✓	
			10 min.
		✓	

**RESPECT - RESPONSABILISATION - OUVERTURE**

**ADOPTER** : Avoir les pleins pouvoirs sur le contenu d'un document, d'une proposition ou d'un projet. Il peut le modifier, l'amender ou le recevoir.

**APPROUVER** : Donner son accord, à la majorité ou à l'unanimité. Il ne peut modifier lui-même le contenu et cela empêche l'application d'une proposition.

**CONSULTER** : Solliciter un avis en donnant l'occasion et un délai raisonnable pour exprimer un point de vue.



- *Les articles de la LIP ont été modifiés le 28 août dernier.*
- *Décret dans la loi pour les articles 79 et 86 du PL9 (75.1 et 215 dans la LIP) modifiés en septembre.*
- *Les écoles attendent un gabarit standardisé de la part des ressources MEEES.*

*Principales modifications au plan de lutte :*

- *Ajout d'une section sur les actes de violence à caractère sexuel*
- *Démarche de signalement et de formulation d'une plainte au protecteur régional incluant la procédure de traitement des plaintes.*

*Informations sur l'obligation de constituer un CVI :*

**Selon l'article 96.12 de la LIP**

- Le directeur de l'école doit désigner, parmi les membres du personnel de l'école, une personne chargée, dans le cadre de sa prestation de travail, de coordonner les travaux d'une équipe qu'il doit constituer en vue de lutter contre l'intimidation et la violence

**Selon l'article 96.21 de la LIP**

- Le directeur de l'école voit à ce que tous les membres du personnel de l'école soient informés des règles de conduite et des mesures de sécurité de l'école, des mesures de prévention établies pour contrer l'intimidation et la violence et de la procédure applicable lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté.

**Selon l'article 75.3 de la LIP**

- Tout membre du personnel de l'établissement doit collaborer à la mise en œuvre du plan de lutte contre l'intimidation ou la violence et veiller à ce qu'aucun élève de l'établissement ne soit victime d'intimidation ou de violence.

*Dates à retenir pour 2023-2024:*

- *Envoi du nouveau plan de lutte au plus tard le 22 décembre prochain*
- *Formation obligatoire pour tous les membres du personnel au plus tard le 22 décembre*
- *Envoi Communication PVI à l'intention des parents d'ici le 22 décembre, mais il est fort probable que des informations complémentaires suivent suite aux modifications apportées.*

	Adoption ou suivi du budget annuel de l'établissement (budget, allocations, mesures) <i>Aucune adoption pour ce point.</i> <i>Concernant les mesures prévues lors du budget provisoire, la grande majorité des mesures permettent le déploiement du soutien aux élèves EHDAA (Masse salariale du personnel de soutien). Une présentation quant à la répartition des mesures sera prévue lors des séances 23-24.</i>		√	5 min.
16.	Préparation du rapport annuel du conseil d'établissement 22-23 <i>L'adoption du rapport annuel du conseil d'établissement 22-23 sera planifiée pour la 2<sup>e</sup> séance du CÉ.</i>		√	10 min.
17.	<i>20232024-08</i> Approbation de la programmation des activités de la vie scolaire <i>Lecture des activités soumises au CÉ.</i>		√	5 min.
18.	<i>L'approbation des activités liées à la vie scolaire est proposée par France Lavoie.</i> <i>Approuvée à l'unanimité.</i>		√	5 min.
19.	<i>20232024-09</i> Approbation des activités de financement - Fonds à destination spéciale 17.1 Dépôt du document de travail ÉPP activités de financement – fonds à destination spéciale		√	5 min.

**RESPECT - RESPONSABILISATION - OUVERTURE**

**ADOPTER :** Avoir les pleins pouvoirs sur le contenu d'un document, d'une proposition ou d'un projet. Il peut le modifier, l'amender ou le recevoir.

**APPROUVER :** Donner son accord, à la majorité ou à l'unanimité. Il ne peut modifier lui-même le contenu et cela empêche l'application d'une proposition.

**CONSULTER :** Solliciter un avis en donnant l'occasion et un délai raisonnable pour exprimer un point de vue.



	<p><i>Le document de travail ÉPP sera déposé lors de la 2<sup>e</sup> séance de CÉ. M. Bouchard explique les principales balises. Lecture des demandes de levées de fonds. L'approbation des demandes de levées de fonds est proposée par Ghislaine Fortin. Approuvée à l'unanimité.</i></p>				
20.	<p><b>20232024-10</b> Adoption du budget annuel de fonctionnement du conseil d'établissement <i>Exercice 22-23 = Disponibilité de 4561 \$ (somme transférable) Budget 23-24= Disponibilité de 1626 \$ En partenariat avec le comité de perfectionnement professionnel, nous verrons les possibilités de conférenciers accessibles à la fois pour le personnel et les parents en soirée. M. bouchard rappelle l'importance de soumettre ses frais de déplacement voire aussi les frais de gardiennage. Pour des besoins de soutien, les membres ne doivent pas hésiter à faire appel à Nicole Marion aux finances. L'adoption du budget annuel est proposée par Cindy Bérubé. Approuvée à l'unanimité.</i></p>			√	2 min.
21.	Correspondance. <i>Aucune</i>	√			2 min.
22.	Questions diverses. <i>Aucune</i>				5 min.
23.	<p><b>20232024-11</b> Levée de l'assemblée <i>La levée de la séance est proposée par Ghislaine Fortin vers 21h. La direction procède au tirage de prix de présence.</i></p>			√	5 min.

RESPECT - RESPONSABILISATION - OUVERTURE

**ADOPTER** : Avoir les pleins pouvoirs sur le contenu d'un document, d'une proposition ou d'un projet. Il peut le modifier, l'amender ou le recevoir.

**APPROUVER** : Donner son accord, à la majorité ou à l'unanimité. Il ne peut modifier lui-même le contenu et cela empêche l'application d'une proposition.

**CONSULTER** : Solliciter un avis en donnant l'occasion et un délai raisonnable pour exprimer un point de vue.